



LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DÉMOULINS, Mme MALETRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme NEVEU, M. CAPRON, M. HOULLET, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, M. LEMAITRE

Absents excusés avec pouvoir : M. GUEVILLE (pouvoir à M. AUGER)
Mme BEAUPERE (pouvoir à Mme LEBLED)

Absents excusés sans pouvoir : M. LEFEBVRE, Mme SAISON, Mme DIOLOGENT, Mme DUFOUR,
Mme ROQUIGNY, Mme MORIN

Mme VAILLANT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 23 février 2023 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Liste des délibérations du conseil municipal :

-Délibération n°1/3/2023: sur demande de la Préfecture, retrait de la délibération n°4/1/2023 qui octroyait des bons cadeaux à un agent communal dans le cadre de son départ en retraite.

-Délibération n°2/3/2023 : modification de la délibération n°12/1/2023 portant ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2023.

-Délibération n°3/3/2023 : autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent.

-Délibération n°4/3/2023 : accord pour la signature d'un contrat d'entretien avec la société Harlin pour la maintenance de la chaudière gaz, la centrale de traitement d'air, les caissons simple flux et l'adoucisseur du stade de Luneray. Coût annuel : 2 450 €.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h50.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 17 mars 2023

Le Maire,

Guy AUGER